

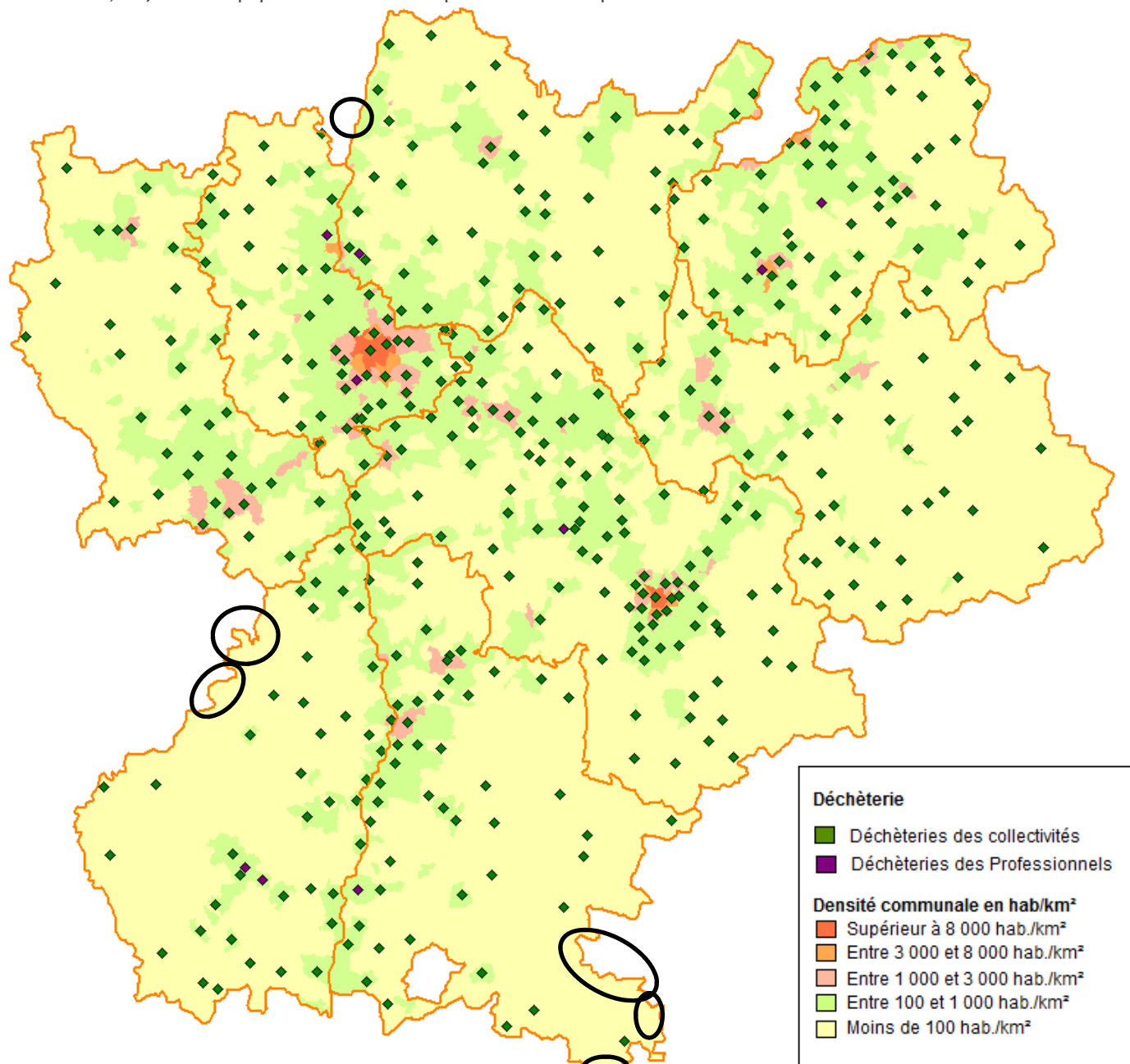


ENQUÊTE 2015
DONNÉES 2014

Les Déchèteries en Rhône-Alpes

① Situation géographique des déchèteries et densité de la population par communes

En 2014, 99,9 % de la population de Rhône-Alpes est desservie par une déchèterie.

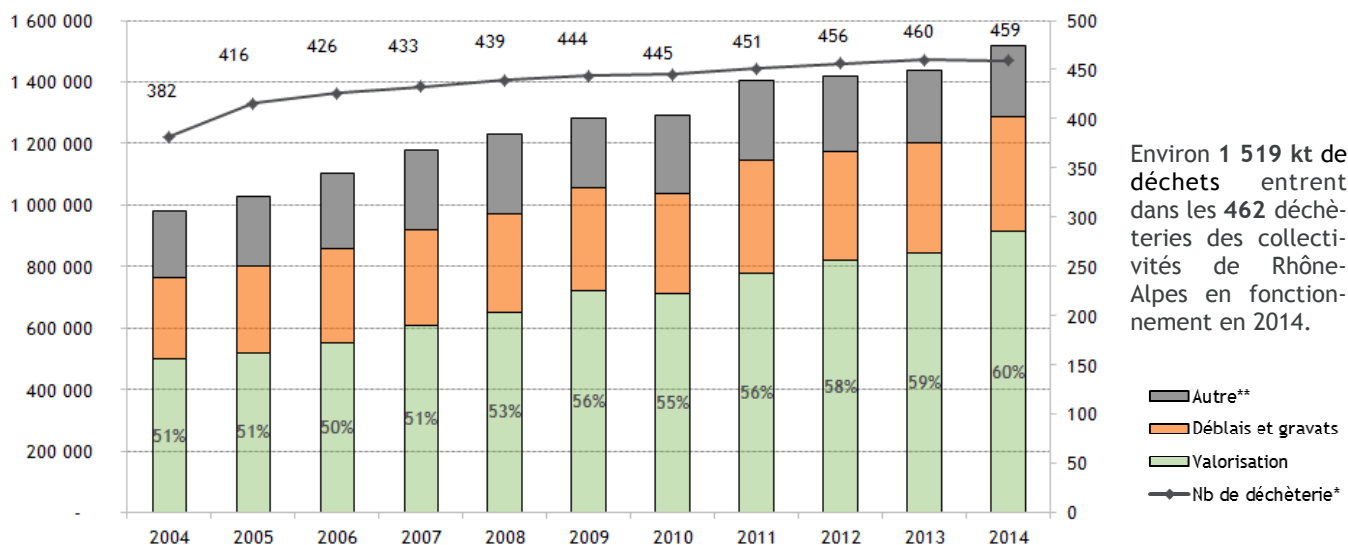


① 23 communes ont accès à une déchèterie située hors Rhône-Alpes (cercles noirs sur la carte).

Réglementation: Le décret 2012-384 du 20 mars 2012 modifie la nomenclature pour l'activité déchèterie : le classement se fait désormais selon la nature et la quantité des déchets stockés, et plus selon la surface des installations.

② Déchèteries des collectivités

Evolution du nombre de déchèteries et des tonnages reçus de 2004 à 2014



Environ 1 519 kt de déchets entrent dans les 462 déchèteries des collectivités de Rhône-Alpes en fonctionnement en 2014.

Autre**
 Déblais et gravats
 Valorisation
 Nb de déchèterie*

*Nombre de déchèteries des collectivités en fonctionnement au 31 décembre de l'année de référence

**Autre : stockage et traitements spécifiques des Déchets dangereux diffus des ménages.

En 2014, plus de 915 000 tonnes de déchets (hors gravats), soit 60% du tonnage collecté en déchèterie des collectivités, sont envoyées vers une filière de valorisation :

- 14% de ce tonnage rejoint une filière de valorisation énergétique,
- 39% une filière de valorisation matière
- 47% une filière de valorisation organique.

La répartition entre ces filières de valorisation est stable depuis 2009. Les tonnages collectés ont augmenté fortement entre 2013 et 2014 avec +5.9%. Cette hausse concerne l'ensemble des flux mais plus particulièrement les textiles, placoplâtre, déchets verts et bois.

Les déblais et gravats sont soit enfouis (40%) soit valorisés (60%). La filière exacte n'étant pas toujours connue avec précision, ces données sont donc à prendre avec précaution.

Répartition des déchets collectés en déchèteries en Rhône-Alpes en 2014 (en pourcentage des tonnages)

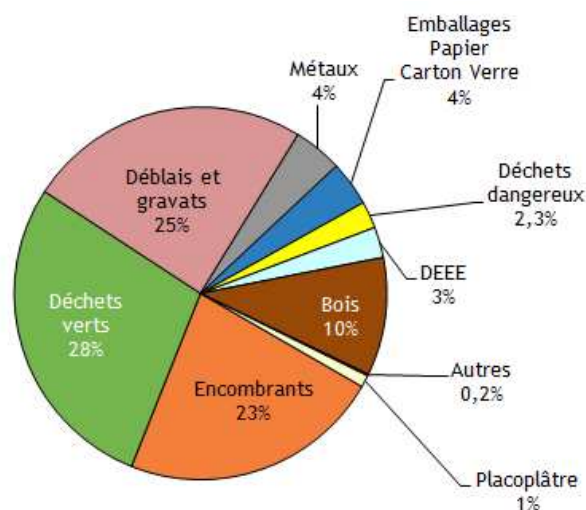
En 2014, le tonnage total collecté par les déchèteries des collectivités a été de 1 519 725 tonnes, soit 5.9% de plus par rapport à 2013.

On assiste depuis 2005 à une diminution relative du tonnage des encombrants dans le tonnage global collecté en déchèterie avec cependant une stagnation depuis 2010. Cette diminution est liée à l'émergence de nouvelles filières qui délestent ce flux. De plus, à compter de 2013, lorsque le flux de bois traité (22 204 t en 2014) est identifié, il est comptabilisé dans la catégorie des déchets dangereux.

Une nouvelle filière émerge en 2010, le plâtre avec 0,5% des tonnages. En 2014, les quantités collectées de ce flux ont été multiplié par 2.3 depuis 2010.

Les textiles connaissent une hausse entre 2013 et 2014, +53%. Ils atteignent 2 124 tonnes collectées en 2014.

Les autres filières restent stables.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

Ratio par habitant par catégorie des déchets collectés en déchèteries en Rhône-Alpes en 2014

Catégorie de déchets	Ratio à l'habitant INSEE*	Ratio à l'habitant DGF*	Evolution ratio DGF 2013 -2014
Bois	25 kg/hab.	23 kg/hab.	+5%
Déblais et gravats	60 kg/hab.	55 kg/hab.	+3%
Déchets dangereux**	6 kg/hab.	5 kg/hab.	+4%
Déchets verts	68 kg/hab.	63 kg/hab.	+9%
DEEE	7 kg/hab.	6 kg/hab.	+3%
Emballages Papier Carton Verre	9 kg/hab.	9 kg/hab.	-2%
Encombrants	54 kg/hab.	50 kg/hab.	+4%
Métaux	10 kg/hab.	9 kg/hab.	-1%
Plâtre	4 kg/hab.	3 kg/hab.	-3%
Autres	0.8 kg/hab.	0.7 kg/hab.	+2%
Total	240 kg/hab.	220 kg/hab.	

*Population desservie INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1er janvier 2015).

Population DGF 2014

** depuis 2013 intègre le bois traité quand il est identifié comme tel

Ratio par habitant des déchets collectés en déchèteries en Rhône-Alpes en 2014 selon la typologie ADEME du maître d'ouvrage des déchèteries

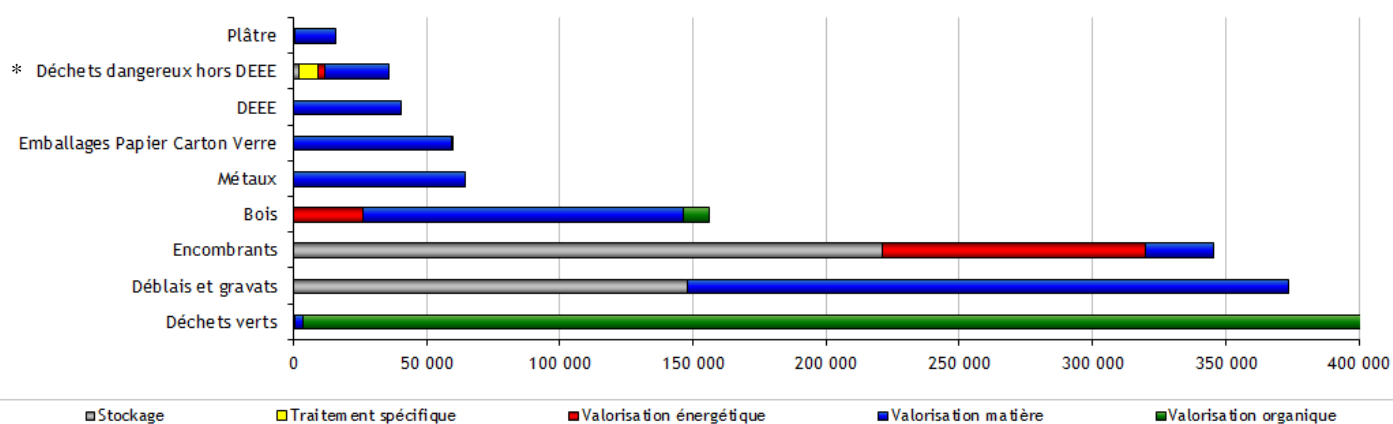
Typologie du maître d'ouvrage	Tonnages Globaux		Tonnages Hors Gravats	
	Ratio à l'habitant INSEE*	Ratio à l'habitant DGF*	Ratio à l'habitant INSEE*	Ratio à l'habitant DGF*
Touristique ou commercial	322 kg/hab.	179 kg/hab.	250 kg/hab.	139 kg/hab.
Urbain dense	139 kg/hab.	135 kg/hab.	103 kg/hab.	100 kg/hab.
Urbain	216 kg/hab.	205 kg/hab.	164 kg/hab.	156 kg/hab.
Mixte	294 kg/hab.	275 kg/hab.	221 kg/hab.	206 kg/hab.
Rural	242 kg/hab.	219 kg/hab.	194 kg/hab.	175 kg/hab.

Consulter les définitions de cette typologie sur <http://extranet.sindra.org/accueil/gestion/publication/EPC/typologieADEME.pdf>

**Population INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2015). Les habitants permanents sont égaux à la population DGF 2014.

Entre 2013 et 2014 la connaissance sur les typologies des collectivités s'est améliorée. Aussi, il n'est pas pertinent de comparer les évolutions annuelles de chaque catégorie individuellement.

Destination des déchets collectés en déchèteries en Rhône-Alpes en 2014 (en tonnes)



*Déchets dangereux : déchets dangereux diffus des ménages et bois traité quand il est identifié comme tel - DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

La filière DEEE

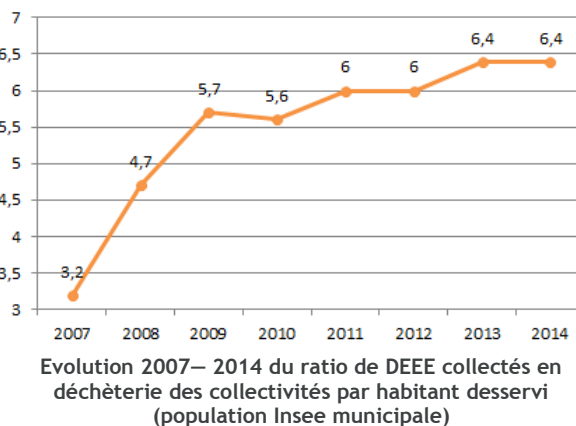
La filière DEEE a démarré en **novembre 2006**.

435 déchèteries sur **462** de la région ont mis en place la gestion de cette filière. Les déchèteries n'acceptant pas les DEEE font cependant souvent partie d'un réseau de déchèteries d'une collectivité qui les accepte.

Ces flux sont gérés par **157** collectivités qui couvrent **97%** de la population. **40 356 tonnes** ont été collectées en 2014 soit **+4%** depuis 2013. Le ratio moyen collecté est de **6.4 kg/hab.** INSEE desservis en 2014 (identique à 2013).

Selon les éco-organismes environ **57 100 tonnes** de DEEE ont été collectés en Rhône-Alpes en 2014 (+5% par rapport à 2013) : **73 %** via les déchèteries et **19 %** via la distribution soit une moyenne de **9 kg/hab.** INSEE et **8.3 kg/hab.** DGF2014. Les objectifs inscrits dans les cahiers des charges des éco-organismes sont de collecter un peu plus de **8 kg/hab.** en 2012 et **10 kg/hab.** en 2014.

Comparativement, selon une étude de l'ADEME, les EEE équipements électriques et électroniques mis sur le marché au niveau national, pour les ménages (80%) et les professionnels, est de l'ordre de **22.5 kg/hab.** en 2011.

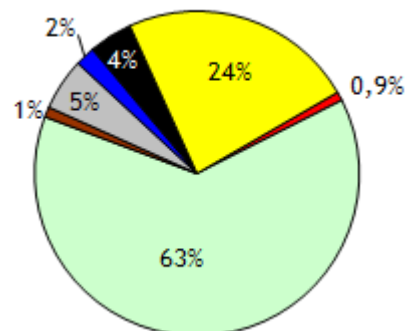


Déchets dangereux diffus des ménages, détail d'un flux complexe

Les **Déchets dangereux diffus des ménages** représentent **2,3%** du tonnage global collecté en déchèterie. Cette part est en augmentation depuis 2013, où lorsqu'il est identifié, le bois traité est inclus aux DDS.

Selon une étude de GEDEDIM sur la collecte des déchets dangereux diffus en déchèteries (réalisée à partir des données 2009), seulement **30%** du gisement est produit par les ménages.

Type de déchet	Tonnages collectés 2014
Amiante	1 826
Batteries auto	693
Bois traité	22 204
Huiles minérales (moteur ou autres)	1 526
Piles et accumulateurs	355
Déchets dangereux diffus non différenciés	8 250
Autres (Médicaments, Cartouches d'encre, DASRI, extincteurs...)	310
	35 166



Les huiles végétales ne sont pas classées dans les déchets dangereux mais sont des liquides susceptibles de créer une pollution.

Avec la mise en place de la filière REP en avril 2013, les collectivités commencent à avoir un meilleur retour sur les tonnages par type de DDS collectés sur leur territoire (qu'ils soient inclus ou hors REP).

Aussi nous constatons entre 2013 et 2014, une forte hausse des flux de phytosanitaires et extincteurs, notamment, car mieux identifiés.

Augmentent également de façon importante l'amiante, les radiographies, piles, batteries, DASRI et médicaments.

En Rhône-Alpes la collecte des DDS (hors bois traité) est de **2 kg/hab.** comme les années précédentes. Les tonnages ont progressé de **9%** entre 2013 et 2014 (-0,0.1% en 2012-13,+ 10 % en 2011-12). **99%** de la population rhônalpine est concernée.

Lorsque l'on intègre le bois traité, les tonnages de DDS sont multipliés par presque **3** entre 2012 et 2013. Sur 2013-2014, ils augmentent de **4%**, pour représenter **5,5kg/hab.** en 2014.

Concernant le filière EcoDDS uniquement, le ratio est de **0.41kg/hab.**

Le cahier des charges de l'éco-organisme EcoDDS prévoit une croissance de **10%** de la quantité de DDS ménagers collectés au niveau national par année civile. Un objectif national de collecte d'au moins **0,5 kg/hab.** en 2015 est prévu.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie / Déchets dangereux, Collecte, DDS et DEEE

Situation des filières REP en Rhône-Alpes en 2014 :

<http://www.sindra.org/wp-content/uploads/2015/11/Situation-des-filieres-REP-en-rhonealpes-en-2014.pdf>

La filière Piles

La filière REP relative aux piles et accumulateurs portables des ménages a été créée en 2001.

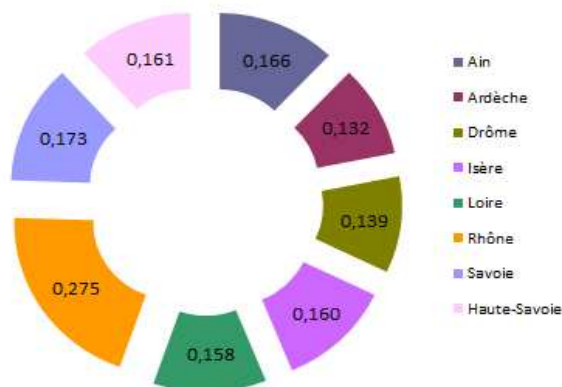
En 2014, 409 déchèteries de la région sur 462 déclarent accepter ce déchet.

Ce sont 355 tonnes qui ont été collectées sur les déchèteries en 2014, soit 1% des DDS. Toutefois ce tonnage est à relativiser, car il n'est parfois pas différencié des flux globaux de DDS.

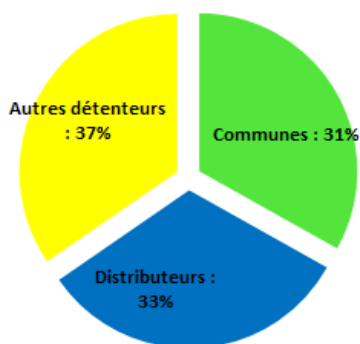
Les données transmises par l'éco-organisme en charge de la filière concernent à la fois les ménages et professionnels.

1289 tonnes ont été collectées pour la région en 2014, soit 0.18 kg/hab. (DGF 2014). Cela correspond à +12% par rapport à 2013 et +5% depuis 2010. En 2013 les tonnages collectés de piles enregistraient une baisse de 13% par rapport à 2012.

Ratio des tonnages collectés, à l'habitant DGF, par département en 2014, en kg/hab.



Collecte des Piles Répartition par origine



Globalement, au niveau régional, en 2014, les piles et accumulateurs sont collectées quasiment à part égale entre les communes, les distributeurs et les autres détenteurs.

Le Rhône et l'Isère représentent les départements où l'on collecte le plus de piles et accumulateurs (38% et 16%) en tonnage. Par contre, ce sont le Rhône et la Savoie qui ont le ratio à l'habitant le plus fort (0.27 et 0.17 kg/hab DGF 2014). La ratio par habitant en Isère baisse de 34% sur les deux dernières années.

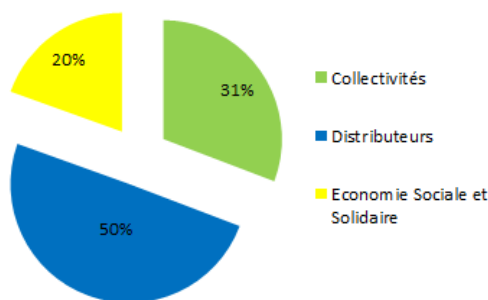
Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

Eco-Mobilier, l'organisme en charge de la filière REP des Déchets d'Eléments d'Ameublement a obtenu son agrément fin 2012. Il organise la filière de collecte et valorisation du mobilier usagé, en prenant en charge les meubles des particuliers et la literie professionnelle.

En France sont dénombrés en 2014, 1479 points de collecte se répartissant à 44% pour les collectivités, 37% les distributeurs et 19% l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

En Rhône-Alpes 169 points de collecte sont opérationnels en 2014.

Part du nombre de points de collecte Par type d'acteur—Rhône-Alpes—2014



La filière des DEA comporte des enjeux importants puisque le gisement est estimé à 26 kg/hab./an.

En France en 2014, 153 629 tonnes de DEA ont été collectées, représentant 2,32 kg/hab.

En Rhône-Alpes l'éco-organisme comptabilise 13 977 tonnes de DEA collectées en 2014, soit 2,03 kg/hab. (DGF 2014).

48% des tonnages sont recyclés au niveau national en 2014. L'objectif était de 45% en 2015.

Au niveau Rhône-Alpes, sur Sindra 67 déchèteries déclarent accepter les DEA en flux séparé. Cela représente 34 EPCI et 50% de la population (DGF 2014).

9 457 tonnes de DEA ont été collectées sur les déchèteries des collectivités en 2014 soit 1,37 kg/hab. (DGF 2014).

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/piles/flash/>

<http://www.eco-mobilier.fr>

Situation des filières REP en Rhône-Alpes en 2014 :

<http://www.sindra.org/wp-content/uploads/2015/11/Situation-des-filieres-REP-en-rhonealpes-en-2014.pdf>

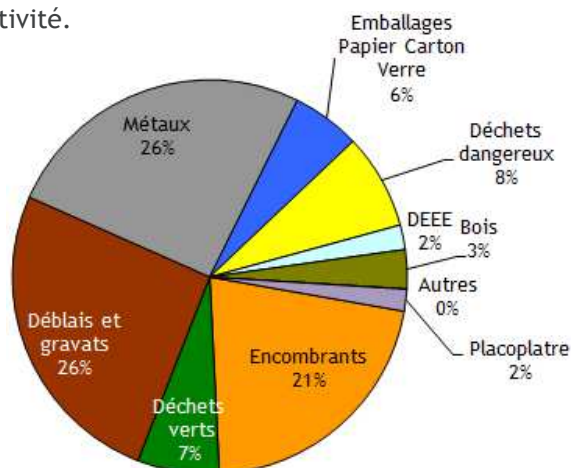
③ Déchèteries des professionnels

12 déchèteries dédiées uniquement aux professionnels sont référencées dans Sindra au 31/12/2014. Par rapport à 2013, 2 sites ont été transférés dans la rubrique «centres de tri » au vu de leur activité. 11 sont gérées par un prestataire privé et une par une collectivité.

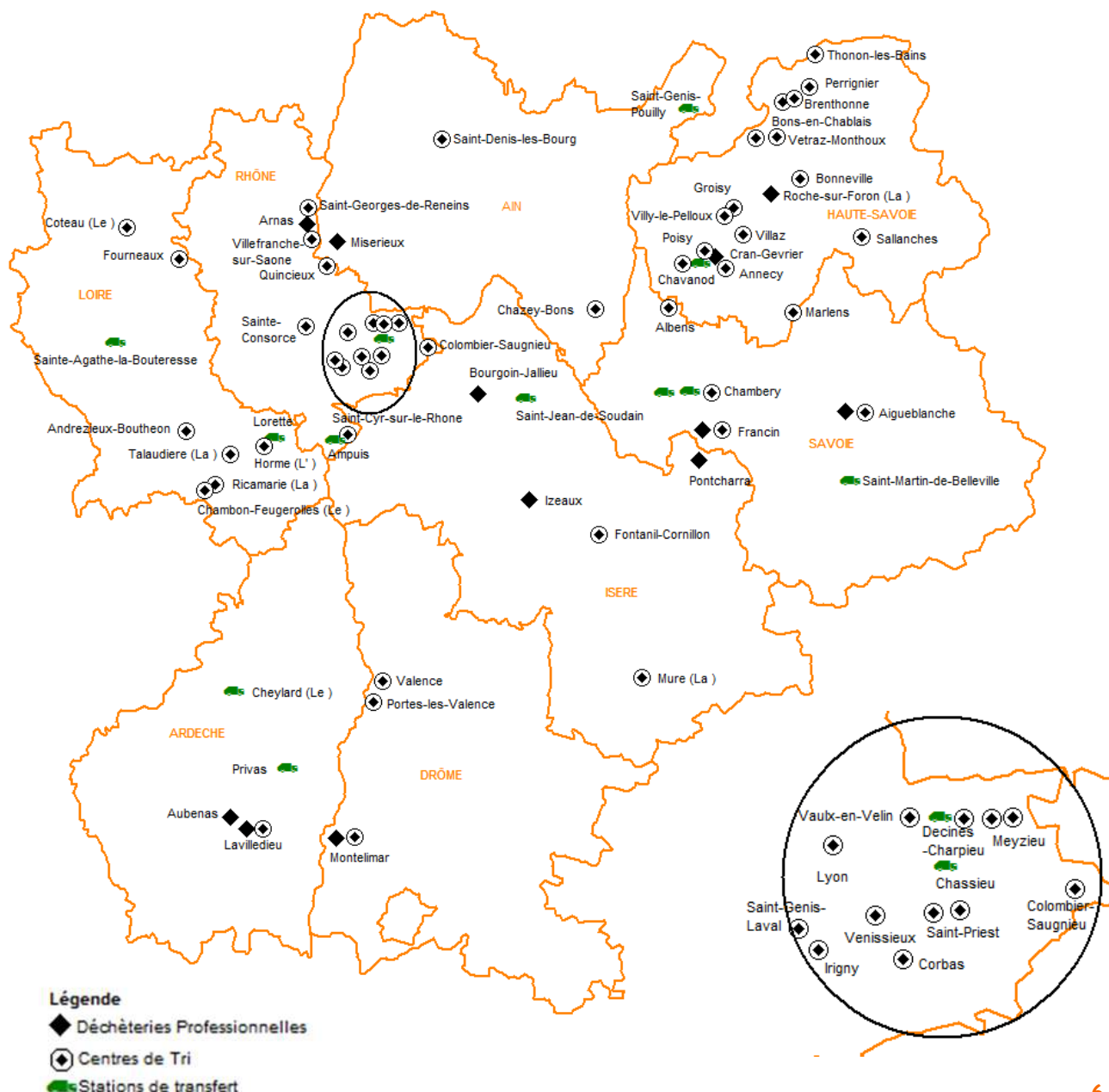
En 2014, 58 900 tonnes ont été collectés sur ces déchèteries (1 installation n'a pas répondu à l'enquête et leurs données ont été estimées partiellement). Ce sont +9% par rapport à 2013.

84% des déchets entrants hors gravats sont valorisés et 16% sont stockés. Les déblais et gravats représentent 26% des déchets entrants.

Les déchets dangereux et le plâtre ont fortement augmenté sur 2013–2014. Les variations sont très différentes d'une année à l'autre selon le type de déchets.



Par ailleurs 14 stations de transfert et 51 centres de tri ont une activité de déchèterie professionnelle en parallèle de leurs activités. Ce sont 9 installations supplémentaires par rapport à 2013.



④ Chiffres clés pour les déchèteries en Rhône-Alpes

Parc des déchèteries		
Nombre de déchèteries au 31/12/2014	459 (collectivités) + 12 (professionnelles)	
<i>474 en fonctionnement en 2014 dont 4 qui ont ouvert courant d'année (4 EPCI) , 3 qui ont fermé. En 2014 2 professionnelles ont été basculées comme centre de tri. 23 communes de la région utilisent des déchèteries hors de la Région.</i>		
Taux de couverture de la population (situation fin 2014 quelque soit le département d'implantation de la déchèterie)	99,9%	
Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie (situation 2014 pour les déchèteries régionales)	13 800	
Taux de fréquentation (visites par habitant desservi par an)	2,1*	
<i>*calcul sur la base des 209 données disponibles sur 462 déchèteries des EPCI qui ont fonctionné en 2014</i>		
Quantités collectées en 2014 sur les déchèteries des collectivités de la Région		
Quantités collectées (en tonnes)	1 519 725	➔ +5,9% en 1 an
Ratio d'apport par habitant desservi <u>population INSEE municipale 2012</u>	240 kg/an	
↳ Ratio d'apport hors gravats	181 kg/an	
Ratio d'apport par habitant desservi <u>population DGF 2014</u>	221 kg/an	➔ + 5,2% en 1 an
↳ Ratio d'apport hors gravats	166 kg/an	
Taux de valorisation des déchets collectés	75%	
↳ Taux de valorisation hors gravats	80%	
↳ Taux de valorisation des gravats	60%	
Les encombrants, déchets verts et déblais et gravats représentent 75% du tonnage collecté sur les déchèteries		
Organisation et fonctionnement des déchèteries en 2014 (y compris déchèteries professionnelles)		
Statut du maître d'ouvrage	Public : 97%	
	Privé : 3%	
Mode de gestion	Régie : 56%	
	Prestation de service : 40%	
	Privé : 3%	
	Délégation de service public : 1%	
Accueil des professionnels	Oui pour 87% des répondants	
	<i>99,6% des déchèteries ont renseigné cette donnée</i>	
Nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine	31,8	
Suivi de la fréquentation (particuliers/artisans-commerçants)	OUI pour 58% des répondants	
	<i>77% des déchèteries ont renseigné cette donnée</i>	

Édition
Janvier 2016

OÙ TROUVER LES DONNÉES SUR SINDRA ?

www.sindra.org

Espace Grand public :

Rubrique : Les déchets en Rhône-Alpes/ Déchets non dangereux /Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.

Espace réservé aux collectivités :

Rubrique : Collecte/Déchèterie. Pour accéder à chaque déchèterie par commune ou par maître d'ouvrage.

Rubrique : : Synthèses/Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux sur la population et les tonnages collectés.

